



Changement de statut

Par **Edix**, le **27/07/2024** à **08:22**

bonjour. Est ce que je peux passer de statut etudiant au statut visiteur. Je remplie toutes les conditions de statut visiteur merci

Par **Marck.ESP**, le **27/07/2024** à **09:08**

Bienvenue sur LegaVox

Votre question ne permet pas de réponse sur ce site avec si peu d'éléments.

Pour rappel, quelques conditions pour obtenir un titre de séjour "visiteur"...

Vous devez prouver que vous disposez de ressources financières suffisantes pour vivre en France sans travailler. Le montant minimum requis est généralement équivalent au SMIC, vous devez disposer d'une assurance maladie couvrant tous les risques en France et le statut de visiteur ne permet pas de travailler en France.

Il faudrait vous référer au code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) et prendre RDV en préfecture.